

Laval, le 20 février 2020

Index Égalité femmes-hommes 2019

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu un indicateur d'égalité professionnelle prenant en compte plusieurs paramètres :

- l'écart de rémunération entre femmes et hommes (40 points) ;
- l'écart des taux d'augmentation individuelle de salaire (20 points) ;
- le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés les mieux payés (10 points) ;
- le taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation de salaire dans l'année suivant leur retour de congé maternité (15 points) ;
- l'écart des taux de promotion entre femmes et hommes (15 points).

L'index égalité femmes-hommes est de 85/100 pour Walor Extrusion S.A.S. au titre de 2019. En avril 2019, Walor Extrusion a signé un accord Égalité professionnelle (2019-2022).